



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déperditions d'énergie dans les magasins des centres-villes

Question écrite n° 13726

Texte de la question

M. Julien Borowczyk attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur le gaspillage d'énergie dans les magasins des centres-villes. En effet beaucoup d'enseignes nationales, voire internationales laissent souvent les portes de leurs magasins ouvertes, alors que les systèmes de chauffage ou de climatisation tournent à plein régime. Apparemment c'est une demande récurrente de la part des directions à leurs responsables de magasins, pour que les clients accèdent à l'intérieur sans avoir à ouvrir les portes. La chaleur émise par le chauffage, ou le froid émis par le climatiseur se voient *de facto* expulsés vers l'extérieur. Sur l'ensemble du territoire, cette déperdition énergétique est importante et entraîne une augmentation d'émission de CO2. La thermographie aérienne pourrait être un outil pour sensibiliser ces enseignes, et les aider à être plus vertueuses en matière d'économies d'énergie. Il souhaite connaître ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

La maîtrise des consommations d'énergie est une des priorités de la politique énergétique engagée par le Gouvernement. Son objectif principal vise à minimiser les déperditions thermiques et à favoriser l'utilisation raisonnée des systèmes de chauffage et de climatisation. Les locaux commerciaux accueillant du public doivent faire face à une facture énergétique conséquente du fait de leur activité. Un axe d'intervention est la performance des produits. Concernant le chauffage, plusieurs règlements européens sont applicables : au titre de la directive relative à l'écoconception des produits liés à l'énergie pour interdire la mise sur le marché d'équipements non performants, et au titre de l'étiquetage énergétique des produits pour permettre aux utilisateurs d'acheter les appareils les plus performants parmi ceux qui sont offerts sur le marché. Malgré l'absence d'obligation pour les commerces à fermer leurs portes donnant sur la rue, les pouvoirs publics peuvent les y inciter afin d'économiser l'énergie. C'est notamment le cas des mairies ou des chambres de commerce qui peuvent sensibiliser les commerces à réduire leur facture énergétique en limitant l'ouverture des portes sur la rue. Des campagnes de sensibilisation sont mises en place sous diverses formes (guides, formations, information du public, expositions autour du réchauffement climatique) qui devraient avoir des impacts positifs, notamment sur les comportements qui évoluent lentement.

Données clés

Auteur : [M. Julien Borowczyk](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13726

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2018](#), page 9662

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 9197